



UNE PAGE D'HISTOIRE

Une administration municipale à votre service depuis 1859

Décence, moralité et bonnes mœurs : des enjeux évolutifs

À l'approche des festivités de fin d'année, il est intéressant de replonger dans les règlements municipaux qui ont visé au fil du temps à assurer le mieux vivre ensemble et le respect des bonnes mœurs sur le territoire granbyen.

En phase avec les débats de l'époque concernant la prohibition, la vente d'alcool était un thème récurrent de nos règlements du XIX^e siècle. Après l'avoir interdite en 1859, le conseil municipal en permettra la vente en 1867 tout en encadrant fermement le nombre et le coût (prohibitif) des licences.

Un premier règlement concernant la morale, la décence et la nuisance publique est adopté au village en 1880. On interdit dès lors l'usage d'un langage obscène dans les lieux publics, la baignade dans la Yamaska ainsi que tout jeu de hasard. Le conseil veille également à l'observance du « jour du Seigneur » et interdit en 1921 tout type de rassemblement le dimanche, hormis la messe, afin de garantir le « le bien-être moral » de sa population.

Alors que s'impose dans les années 50, à Granby comme ailleurs, un courant conservateur et moraliste, la réglementation municipale se resserre davantage. En 1953, on considère comme « débauchée, désœuvrée et déréglée » et passible d'une amende toute personne qui ose porter des pantalons courts, les fameux *shorts*, jugés indécents. Le conseil va même jusqu'à cibler la musique rock n' roll, ce fameux style auquel on reproche d'éveiller les pensées les plus perverses, qu'on interdit de diffuser en 1958 sur les patinoires ainsi qu'à tout autre lieu public extérieur.

Ce qu'il faut retenir de ce surprenant survol, c'est qu'une administration municipale est le reflet de son époque. Granby n'était pas plus conservatrice qu'ailleurs, mais donnait suite à des revendications légitimées par un contexte particulier. D'ailleurs, dès 1968, la plupart de ces curieuses dispositions réglementaires disparaissent.



L'hôtel Windsor, autrefois voisin de l'hôtel de ville, est au début du XX^e siècle l'un des principaux hôtels granbyens, lieux de consommation principaux de l'époque. En avril 1914, le conseil établit d'ailleurs une liste d'individus, régulièrement mise à jour, qui troublent l'ordre public et à qui on défend strictement aux hôteliers de vendre de l'alcool.

(Photo: BANQ, Collection numérique)

Une décennie après la création du parc Victoria en 1889, le conseil municipal juge nécessaire d'encadrer certains usages afin d'y garantir la quiétude de ses habitantes et ses habitants. Outre l'usage défendu de tout blasphème, il y est alors interdit d'y décharger une arme à feu, ainsi que d'y pratiquer tout sport le dimanche.

(Photo: Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P070 Collection Photographies Granby et région)

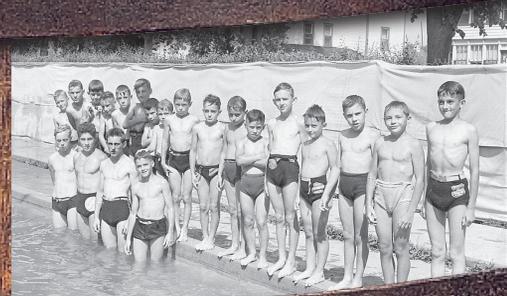


Au cours des années 50, nos policiers se voient confier le mandat de faire une tournée régulière des kiosques à revues et journaux, afin d'assurer que des publications immorales et obscènes n'y soient pas vendues. On vous assure que cette pratique a cessé depuis.

(Photo: Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P070 Collection Photographies Granby et région)

Le conseil donne suite en 1949 aux demandes de mouvements féminins et religieux de Granby, qui réclament l'interdiction de la baignade mixte aux piscines Horner et Miner. Une clôture sépare désormais garçons et filles, et une toile est installée à la clôture extérieure afin d'éloigner les regards importuns.

(Photos: Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P070 Collection Photographies Granby et région)



Sachez que le Règlement général de la Ville de Granby défend encore de nos jours toute action contraire à la décence et aux bonnes mœurs, dans des limites qui sont le reflet des valeurs de notre époque. Rassurez-vous, il n'y est plus question du port de pantalons courts.

